



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**  
**Sous-Direction des Politiques de Formation**  
**et d'Éducation**  
**Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur**  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
Suivi par : Pascale Grosbout  
tél. : 01 49 55 51 91  
Fax : 01.49.55.40.06

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDPOFE/N2007-2013**  
**Date: 31 janvier 2007**

Date de mise en application : **immédiate**

Le Ministre de l'agriculture  
et de la pêche  
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

📄 Nombre d'annexe : **1**

**Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur les projets de référentiels de formation des brevets de technicien supérieur agricole « Services en espace rural » et « Aquaculture »**

**Bases juridiques :** Arrêté du 12 août 1991 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSa, option "Productions aquacoles"

Arrêté du 16 juillet 1998 portant création et fixant les conditions de délivrance à titre expérimental du BTSa, option "Services en espace rural"

**Mots-clés :** Consultation - BTSa – SER – Rénovation - Référentiels  
Consultation - BTSa – Aquaculture – Rénovation - Référentiels

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale</li><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li><li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li><li>- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li></ul>

**Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur**, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA - option « aquaculture ». En outre, le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « services en espace rural » n'aura plus le statut expérimental à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Ces rénovations seront applicables à la rentrée scolaire 2007.

Dans ce cadre, nous présentons le projet de rénovation engagé.

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle, et le cas échéant, à une poursuite d'études (licences professionnelles, grandes écoles, ...).
- La mise en place d'une nouvelle architecture du cursus BTSA pour répondre aux principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, dans la perspective d'une évolution ultérieure.
- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » de l'étudiant permettant d'acquérir une culture commune, d'assurer la réussite scolaire et professionnelle de tous et de préparer, le cas échéant, à une poursuite d'études.
- La présentation de la formation sous forme de domaines d'enseignement auxquels correspondent des compétences attendues et qui servira de base à la délivrance d'une attestation descriptive du diplôme, prévue dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA.
- Chaque domaine de formation, constitué de modules d'enseignement, se verra affecté de crédits européens (ECTS) prévus dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA.
- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options de BTSA sur la base de 58 semaines.

Ce sont l'ensemble des éléments du référentiel de formation prenant en compte ces évolutions que nous mettons en consultation avant sa mise en œuvre à la rentrée scolaire 2007.

La consultation générale est organisée du 05 février 2007 au 5 mars 2007. Durant cette période, les projets de référentiels de formation seront accessibles sur **Chlorofil** aux adresses suivantes :

- BTSA SER : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-reglementaires/referentiels-et-grilles-horaires/btsa/btsa-ser.html>

- BTSA Aqua : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-reglementaires/referentiels-et-grilles-horaires/btsa/btsa-aqua.html>

L'ensemble des remarques devra être transmis par courrier à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, bureau des formations de l'enseignement supérieur à l'aide du formulaire ci joint ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

[consultbtsaaquaser@educagri.fr](mailto:consultbtsaaquaser@educagri.fr)

Fait à Paris , le 31 janvier 2007

Le Chargé de la Sous-Direction  
POFE

Alain SOPENA

## ANNEXE 1

### Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des formations de l'enseignement supérieur

#### CONSULTATION GENERALE SUR LE PROJET DE REFERENTIEL DE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE -

option « **Services en espace rural** »

option « **Aquaculture** »

(merci de cocher la case correspondante)

NOM – PRENOM :		REGION :	
(merci de cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> ENSEIGNANT <input type="checkbox"/> ELEVE <input type="checkbox"/> PARENT D'ELEVE		
	<input type="checkbox"/> DIRECTION D ETABLISSEMENT		
	<input type="checkbox"/> BRANCHE PROFESSIONNELLE		
	<input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser) :		
REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT		NOM de l'Etablissement ou de l'association :	
DATE :		SIGNATURE (S):	

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci **d'organiser votre réponse à partir du plan ci dessous** , en faisant clairement ressortir vos propositions

#### **OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE du projet**

Architecture :

Organisation :

**OBSERVATIONS ou SUGGESTIONS PORTANT SUR DES MODULES :**

**Intitulé du module :**

sur les objectifs :

sur le contenu

sur le volume horaire

sur les modalités pédagogiques

**OBSERVATIONS sur LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES**